

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 4

Artikel: Le bois à la montagne
Autor: Kuntschen, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le bois à la montagne.

Lorsqu'on traverse un village de montagne, on est frappé par l'abondance de bois qui apparaît partout. Les maisons, les granges, les écuries sont en bois. Les fontaines, les clôtures sont en bois. Devant les bâtiments, à côté du bois de feu bien en ordre sous l'escalier, sont tenues en réserve des billes, des planches, des piles de bardeaux. Si vous regardez aller et venir les habitants, les objets qu'ils utilisent sont en bois. Les traîneaux, les seilles, les « brantes », même les bretelles des hottes sont en bois. Le bois règne en maître. L'église seule dresse sa masse de pierre, accompagnée quelquefois d'un hôtel, d'une gare, rarement d'une habitation privée.

Ces conditions de la vie villageoise à la montagne entraînent avec elles une énorme consommation de bois. Les forêts, aux altitudes élevées, par suite de la brièveté de la période de végétation, des difficultés du rajeunissement, malheureusement aussi des abus du parcours et de l'enlèvement de la litière, n'ont qu'un faible accroissement. Celui-ci peut être évalué à environ deux mètres cubes à l'hectare. Suivant la statistique forestière fédérale, les exploitations dans les cantons de montagne n'atteignent même pas toujours ce chiffre. Elles n'ont été, pendant les dix dernières années, que de 1,30 m³ à l'hectare en Valais, 1,27 m³ au Tessin, 1,06 m³ dans le canton d'Uri. Cet état de chose caractérisé, d'une part, par l'emploi presque illimité du bois à tous les usages, d'autre part, par le faible accroissement des forêts, a pour conséquence que souvent la possibilité n'arrive pas à couvrir les besoins en bois de la population. En Valais, le cas est si fréquent que la législation le prévoit. L'article 52 de la loi forestière a la teneur suivante :

« Les exploitations annuelles de bois des forêts bourgeoisiales satisferont aux besoins de la localité, jusqu'à concurrence de l'état annuel, en procédant, dans la règle, dans l'ordre suivant :

- a) pour le service public;
- b) pour l'affouage, la construction et l'entretien des demeures et des bâtiments d'économie rurale des bourgeois;
- c) pour ces mêmes besoins des habitants non bourgeois;
- d) pour la construction et l'entretien d'établissements industriels. »

La plupart des règlements bourgeoisiaux restreignent encore le volume des bois qui peut être accordé aux ayants droit, spécialement en ce qui concerne les constructions nouvelles. Les coupes de vente sont considérées comme l'exception et doivent chaque fois être autorisées par le Conseil d'Etat.

On voit, dès lors, le rôle différent que remplit la forêt en plaine et à la montagne. D'un côté, elle produit une matière industrielle qui doit être placée dans le commerce, au mieux des intérêts financiers de son propriétaire. De l'autre côté, son rendement en argent est pour ainsi dire nul. Son importance, par contre, n'en est que plus grande

et l'on est en droit d'affirmer que, sans la forêt, l'existence à la montagne serait impossible. Dans le rude climat montagnard, la population ne pourrait vivre de l'agriculture seule, si celle-ci ne trouvait son complément dans la forêt qui lui fournit bois de feu, logements, instruments de travail, etc., à des prix insignifiants. Est-il besoin de rappeler aussi l'action protectrice de la forêt qui, partout, étend son manteau tutélaire sur les flancs les plus exposés des vallées !

Le contraste entre le rôle de la forêt en plaine et à la montagne est apparu frappant ces dernières années, lorsque les milieux forestiers, en face de la concurrence faite au bois, ont entrepris une campagne

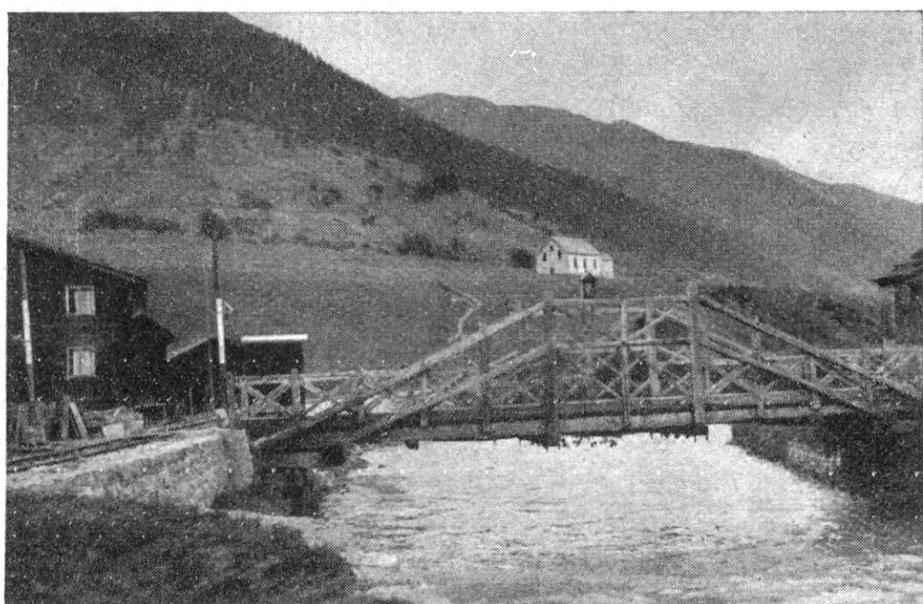


Phot. P. Kuntschen, Brigue.

Maisons neuves du village incendié de *Blitzingen* qui a, heureusement, été reconstruit en bois.

pour sa défense. Au moment même où la mévente sévissait, où l'on s'efforçait ailleurs de remettre en honneur l'usage du bois, dans une partie des régions montagneuses, toute mesure économisant le bois, continuait à être considérée directement comme un bienfait pour la forêt. Là où la possibilité n'arrive pas à couvrir les besoins de la population, une diminution dans l'emploi du bois permet, en effet, de ménager la forêt, de mieux la conserver. Mais dans les communes forestièrement bien situées, l'économie dans l'emploi du bois apparaît également comme bienfaisante, parce qu'elle rend possible l'exécution, de temps à autre, de coupes pour la vente. Le produit de ces ventes, bien qu'exceptionnel et irrégulier, permet de réaliser des améliorations foncières et forestières auxquelles on ne pourrait songer sans cela. Parce qu'elles en consomment moins elles-mêmes, ce sont généralement les communes à faible population qui, à la montagne, peuvent vendre du bois.

Par suite d'une habitude séculaire, qu'explique la loi du moindre effort, les montagnards prennent leur bois dans les forêts bien situées. A l'exception de peuplements spécialement mis à bas, les forêts à proximité des villages ont toujours tendance à être surexploitées, tandis que, si des réserves existent, elles se trouvent dans des endroits écartés. Les ventes de bois ont, de ce fait, presque toujours lieu dans des conditions d'exploitation difficiles, presque anormales. Le forestier de montagne est souvent embarrassé devant le formulaire, concernant le commerce des bois qu'on lui demande de remplir, et cela, non seulement à cause de la rareté des ventes, mais encore parce que



Phot. P. Kuntschen, Brigue.

Reckingen. Pont sur le Rhône, qu'il est question de remplacer par un pont en béton.

celles-ci se font sur pied, abatage, façonnage et transport à la charge de l'acheteur et qu'il n'est pas toujours facile d'estimer le coût de ces différents facteurs.

Si pour le sylviculteur de montagne les ventes n'ont qu'une importance secondaire, si les circonstances le forcent même quelquefois à restreindre l'usage du bois, il n'en a pas moins uni volontiers ses efforts à ceux de ses collègues de la plaine, dans la lutte pour la défense du bois. Il le fait non seulement par solidarité, non seulement parce que, quoique en faible proportion des ventes de bois se font quand même, mais aussi parce qu'à une diminution des besoins en bois de la population, correspondrait un abaissement de la valeur de la forêt. La règle est générale et ne souffre pas d'exception. Plus une matière est recherchée, plus elle a de prix, même si on ne la transforme pas en monnaie. En outre, des considérations d'ordre esthétique militent en faveur du bois à la montagne. L'emploi des matières

qui concurrencent le bois entraîne, presque toujours, un enlaidissement du paysage. Qui n'est pas choqué par ces bassin de ciment qu'on installe aujourd'hui jusque sur les plus hauts alpages, à l'ombre de vieux et pittoresques mélèzes ? Quelle laideur qu'une chapelle rustique, au reste gracieuse et bien à sa place au milieu des prés et des bois, mais qu'on a été recouvrir de tôle ondulée ! A ce point de vue, les montagnards manquent totalement de goût. Pour eux le bois est vieux jeu ; par contre, le métal, le béton, représentent la modernisation, le progrès.

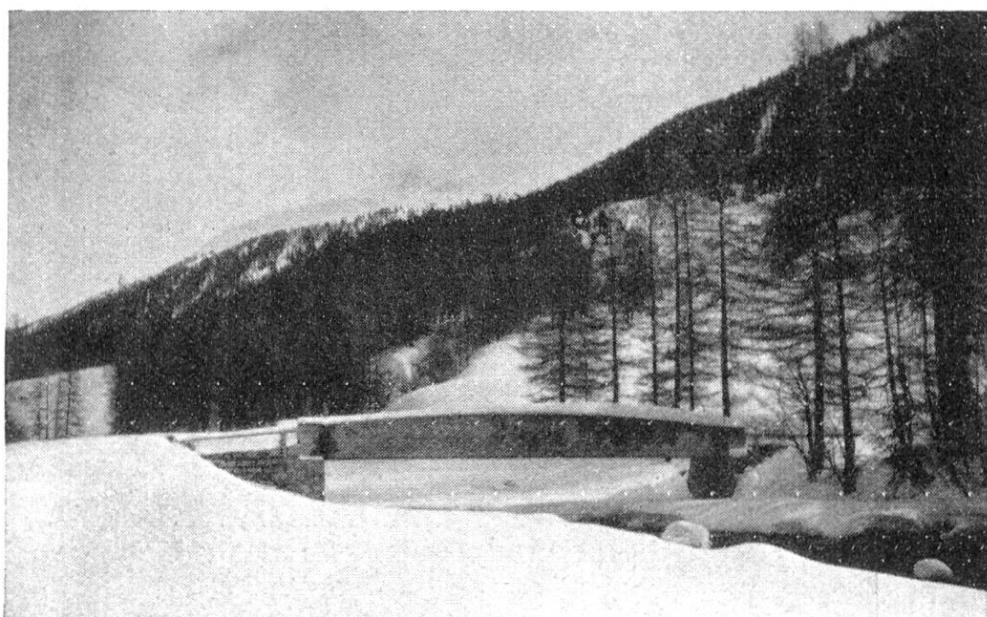
Actuellement, l'emploi du bardage pour la couverture des bâtiments recule rapidement. La profession de ferblantier-couvreur, autrefois inconnue à la montagne, y est devenue prospère. Lentement, mais régulièrement, la tôle envahit les toits de nos villages. Elle défigure à ce point les sites qu'un député a déposé une motion demandant la protection du toit valaisan.

Le problème du toit à la montagne n'est pas facile à résoudre. Le paysan abandonne le bardage à cause de la difficulté, souvent même de l'impossibilité, de trouver pour sa fabrication des arbres se prêtant à la fente. L'assurance-incendie aussi progresse et les primes pour les toits de bois sont presque prohibitives. Bien qu'atténué par la présence de la neige pendant plusieurs mois, le toit de tavaillon augmente certainement les risques de sinistre. Lors de l'incendie de Blizingen, les premières personnes qui furent sur place affirment que c'est toujours par le toit que le feu s'est transmis d'un bâtiment à l'autre.

Si l'usage de la tôle se répand rapidement, c'est que le bardage n'est pas facile à remplacer. En haute montagne, les tuiles s'effritent complètement, sous l'influence du gel et du dégel. Les petites ardoises taillées sont facilement arrachées par la neige. En outre, il se forme en hiver sous la couche de neige, directement sur le toit, une croûte de glace, qui, au moment de la fonte, refoule l'eau dans les bâtiments. La meilleure couverture est formée par des ardoises en grandes plaques. Ces plaques sont malheureusement d'un prix relativement élevé et sont difficiles à se procurer.

Il y a encore la construction des écuries, où le bois pourrait être remplacé avantageusement par la pierre. Au contact de l'air humide et chaud de l'étable, les parois de bois ne résistent pas à la pourriture. Elles doivent être continuellement renouvelées, ce qui entraîne un véritable gaspillage de précieux bois de mélèze. Si les écuries étaient construites murées, les communes pourraient plus souvent retirer un revenu financier de leurs forêts. Malgré cela, l'écurie de pierre ne s'introduit que lentement. Les bourgeois recevant les bois pour une taxe très basse, la construction en bois reste pour eux la moins coûteuse. On prétend aussi que l'écurie de pierre est trop froide en hiver, mais l'expérience semble démontrer le contraire. Du point de vue pittoresque, le bâtiment agricole mixte, écurie en pierre surmontée d'une grange en bois, se présente au reste mieux que le bâtiment tout en bois jusqu'au sol.

Le toit et l'écurie sont les seules constructions où le bois puisse être avantageusement remplacé par la pierre ou l'ardoise. Partout ailleurs, le bois est mieux à sa place que n'importe quelle autre matière. Il faut déplorer tout particulièrement la tendance à substituer, même en montagne, sur de petites rivières, les vieux ponts de bois par des ponts en béton ou en fer. Dans la verte vallée de Conches, toute en prairies et en forêts, on a construit, ces dernières années, plusieurs ponts en béton et d'autres vont suivre. Il est regrettable que des subventions soient accordées à des œuvres cadrant si mal avec le milieu naturel. Bientôt, les ponts des chemins forestiers seront les



Phot. P. Kuntschen, Brigue.

Ritzingen. Pont en béton, au milieu d'une contrée fortement boisée.

seuls qui continueront à être édifiés avec la vielle et belle matière qu'est le bois.

La manière dont le bois est utilisé exerce indirectement une influence sur le traitement de la forêt. Lorsque les bois sont ensuite mis en vente, le sylviculteur n'est guidé pendant le martelage que par des considérations d'ordre cultural. Il désigne pour la coupe, sans autre préoccupation, les plantes qui doivent être éloignées pour donner aux peuplements la forme cherchée. Par contre, là où les bois sont répartis, il est obligé de tenir compte de l'emploi auquel on les destine. Un bourgeois veut refaire son toit, un autre un canal ou le bassin d'une fontaine, un autre une clôture, un plancher, etc. Or il faut, pour ces différents usages, des arbres d'essence, de qualité, de dimensions différentes. Le forestier, en martelant, ne peut plus considérer uniquement l'état de la forêt. Il faut qu'il s'occupe de la convenance de la plante marquée à sa destination. Les arbres pour tavillons, par exemple, sont difficiles à trouver et doivent être re-

cherchés longuement. Le fait qu'il faut tenir compte de la destination des bois constitue une gêne pour le traitement de la forêt. Les commissions forestières qui assistent aux martelages ne s'occupent que de la destination des bois; la question du traitement les laisse indifférentes. Le martelage des bois de service est une recherche des bois de qualité. Heureusement que le martelage des bois de feu, qui représente la plus grande part des exploitations, permet d'éloigner le matériel défectueux si abondant à la montagne. Les exploitations des bois de feu ont seules le caractère de véritable coupe concentrée dans un peuplement. Les bois de service sont, comme il est logique, martelés à proximité des bâtiments à réparer et sont, de ce fait, répartis sur tout le territoire de la commune. Le martelage de petites quantités de bois de service exige souvent de longues marches.

Il ressort de cet exposé, un peu décousu, combien le travail du personnel forestier peut varier d'une région à l'autre. Son activité est aussi diverse que le visage même de notre patrie. A côté de cantons à sylviculture si avancée qu'elle peut servir de modèle, il en est d'autres, dans les Alpes, où son développement est entravé par les conditions de vie de la population. En haute montagne, le forestier consacre encore une partie de son temps à la répression d'abus; il restreint l'exploitation des produits accessoires; il empêche les coupes trop fortes, ou mal établies, qui mettent en danger le rendement soutenu ou le caractère protecteur de la forêt. Il reconstitue des peuplements dégradés par les jouissances abusives des générations précédentes. S'il souffre de ne pouvoir donner à la forêt les soins culturaux qu'elle demande, il a du moins la satisfaction de travailler dans un décor naturel grandiose et il est en droit de se dire, qu'en protégeant la forêt, il conserve au paysage montagnard sa plus belle et plus précieuse parure.

P. Kuntschen.

Voyage d'études forestières en France.

A propos de craintes injustifiées pour la forêt landaise.¹

(Controverse.)

« Tout ce Midi si beau,
c'est néanmoins un pays de ruines. »

(Michelet.)

C'est avec un très grand intérêt que j'ai, moi forestier colonial et du midi, pris connaissance, au cours de l'année 1935, dans le « Journal forestier suisse », du compte rendu d'*« Un voyage d'études forestières en France »*, présenté par M. l'inspecteur fédéral E. Hess. Je suis, à peu de choses près, entièrement d'accord avec tout ce qui a été retenu par

¹ « Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est », n° 8, décembre 1936, par M. le conservateur Buffault.